Agence de Services
et de Paiement

Décision n° 2016/126/PDG
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision individuelle n° 2016/122/PDG du 23 mars 2016, chargeant M. Patrick BAUDOUIN de l'intérim de la fonction de chef du service de l'audit interne à compter du 1er avril 2016,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant du **Service d'audit interne**, délégation permanente de signature est donnée, à compter du 1er avril 2016, à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Domaine concerné	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à engager l'établissement dans la limite de 40000€ HT ou dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction Générale, et à certifier des services faits, des factures ou des indus	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus	Patrick BAUDOUIN	Chef du Service d'audit interne par intérim
3	Capacité à certifier des frais définitifs de déplacement	Dépenses de fonctionnement (enveloppe 2)	Patrick BAUDOUIN	Chef du Service d'audit interne par intérim
4	Capacité à liquider des factures clients, des titres de recette ou toutes écritures de correction sur titre	Recettes de fonctionnement et d'investissement	Patrick BAUDOUIN	Chef du Service d'audit interne par intérim

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant du **Service d'audit interne**, délégation permanente de signature est donnée, à compter du 1er avril 2016, à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Absence ou empêchement	Domaine / périmètre	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à signer les correspondances ou documents sans incidence financière relevant de la Direction ou du Service, à l'exclusion du courrier parlementaire		Service de l'audit interne	Patrick BAUDOUIN	Chef du Service d'audit interne par intérim
2	Capacité à signer les congés annuels et les autorisations d'absence		Service de l'audit interne	Patrick BAUDOUIN	Chef du Service d'audit interne par intérim
3	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la Direction ou du Service en qualité de notateur primaire		Service de l'audit interne	Patrick BAUDOUIN	Chef du Service d'audit interne par intérim
4	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la Direction ou du Service en qualité de notateur secondaire		Service de l'audit interne	Patrick BAUDOUIN	Chef du Service d'audit interne par intérim

Fait à Limoges,
le – 5 AVR. 2016

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Patrick BAUDOUIN